



Observatoire
des plantes carnivores
françaises

~ Charte ~

En contribuant à l'observatoire, nous nous engageons à respecter les plantes carnivores et leurs habitats naturels :

1. Nous ne prélevons pas de plantes carnivores

Nous ne prélevons aucune plante carnivore dans son habitat naturel. Nous ne collectons pas non plus ses graines. La plupart des espèces de plantes carnivores françaises sont protégées au niveau national ou régional, et elles évoluent le plus souvent dans des zones protégées. Nous nous renseignons sur la réglementation concernant la protection des espèces que nous observons.

2. Nous respectons leurs habitats naturels

Les habitats des plantes carnivores sont très fragiles, rares et souvent menacés, ils abritent généralement une biodiversité spécifique. Nous nous renseignons sur les règles de protection des espaces naturels que nous visitons, nous les respectons et nous y sensibilisons notre entourage.

3. Nous n'introduisons aucune espèce

Nous veillons à ne pas introduire d'espèce exogène dans les sites naturels que nous visitons. Elles seraient susceptibles de déstabiliser l'équilibre en place et de porter préjudice à la biodiversité locale.

4. Nous rapportons des données de qualité

Nous rapportons dans l'observatoire les informations les plus fiables possibles au regard de nos connaissances : une localisation précise, une date d'observation exacte, un niveau d'identification approprié, nos remarques sur la qualité de l'habitat et si possible des photos. Les photos doivent permettre une identification a posteriori : feuilles (pièges), plante entière, et si possible, fleurs et fruits.

5. Nous ne divulguons pas d'information sensible

En dehors de l'observatoire, nous ne divulguons pas la localisation précise des plantes carnivores aux personnes et aux organismes dont nous ne pouvons pas vérifier les intentions.

En cas de doute, le conseil scientifique peut être consulté à l'adresse observatoire@dionee.org.